

16

COLLAGE SOLIDAIRE

Une activité pour comprendre comment l'immigration nous force à être créatif.

Durée
45
minutes



SEUL

À
L'INTÉRIEURMILIEU
ÉDUCATIF

JEUNE

Âge cible
12 à 16
ans

POUR LES JEUNES

POUR LES 12 À 112 ANS !

POUR LES PERSONNES
NOUVELLEMENT ARRIVÉESPOUR LES RÉSIDENT.E.S
CURIEUX.SES.

POUR LES FRANCOPHILES

OBJECTIFS

- Réfléchir à la façon que l'immigration oblige tout.e et chacun.e à être créatif.ve
- Faire un collage en lien avec les thématiques des épisodes
- S'exprimer par l'utilisation ou la création d'images

ÉPISODES SUGGÉRÉS

Reportez-vous à la section *Comment choisir quel épisode écouter ?* (page 6)

MATÉRIEL

- 12 ou 3 épisodes du balado téléchargés
- Une feuille de papier 8x11
- Une colle
- Une paire de ciseaux
- Une pile de magazines ou accès à internet
- Un ordinateur ou téléphone avec Internet pour accéder au lien https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets-debut/immigration_et_diversite_ethnoculturelle

DÉROULEMENT

- Écouter trois épisodes du balado *Cuisine ton quartier*.
- Se demander pour chaque personne interviewée : comment a-t-elle fait face aux défis de l'immigration ? Quelles méthodes créatives a-t-elle utilisé ?
- Utiliser le lien suivant pour connaître les statistiques canadiennes sur l'immigration dans ce pays https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets-debut/immigration_et_diversite_ethnoculturelle. Se référer aussi au glossaire à la fin du cahier pour connaître les termes appropriés.
- Faire une liste des méthodes créatives utilisées par les personnes immigrantes pour s'adapter à leur nouvelle réalité et aux obstacles.
- Se demander : et moi, en tant que personne née au Québec ou en tant que personne issue de l'immigration, ai-je dû faire preuve de créativité? Comment ?
- Par la suite, faire une recherche créative d'images dans des magazines ou sur internet. Tenter de décrire votre pays, votre province, votre région et votre quartier à travers des images.
- Découper cinq à dix images. Sur une feuille de papier à part, faire un collage de tous les éléments découpés (symboles, images, mots clés, objets, couleurs) afin de représenter de manière créative votre propre relation à votre pays ou terre d'accueil.

1. PRÉSENTATION DE ATSA, HISTORIQUE ET MISSION

ATSA est un organisme à but non lucratif fondé à Montréal en 1997 par les artistes feu Pierre Allard (1964-2018) et Annie Roy (1968-...). Sur un ton ludique, percutant et unique, ATSA crée, produit et diffuse, ici et à l'international, des œuvres événementielles, transdisciplinaires et relationnelles, motivées par le désir d'interpeller la population envers des causes sociales, environnementales et patrimoniales cruciales et préoccupantes. La dimension participative, ancrée dans le territoire et en lien avec ceux et celles qui vivent la problématique investiguée, leur permet d'interpeller le public dans sa dimension citoyenne. **ATSA** s'engage dans un mouvement féministe, pacifiste et écoresponsable.

Plus de 60 réalisations forment le parcours d'ATSA dont ***La banque à bas (1997)***, manœuvre devant le Musée d'art contemporain à Montréal contre les écarts de richesse; la série événementielle ***État d'Urgence/Fin Novembre (1998-2017)***, une grande programmation artistique avec et pour les sans-abri ; ***Le Temps d'une Soupe (TDS)***, mécanique relationnelle mettant en scène des duos spontanés de conversations entre inconnuEs sur des enjeux actuels du vivre ensemble, a tourné dans 4 continents en 7 langues. Le 25 novembre 2018 est un jour dramatique pour toute la famille ATSA dû au décès subit du co-fondateur Pierre Allard. Sa conjointe dans la vie et dans l'art, l'artiste Annie Roy, perdure la signature ATSA et y développe ses projets avec la même passion. Le collectif s'est vu octroyer le premier Prix du Jury du 33^e Grand Prix du Conseil des Arts de Montréal, puis la Médaille de la Paix du YMCA pour Cuisine ta ville (2019)

En 2017, **ATSA** crée la biennale **Cuisine ta Ville** (CTV) afin de mettre au cœur de la ville les personnes immigrantes qui forment le tissu social montréalais grâce à une programmation artistique et plusieurs activités populaires dans une mise en scène évocatrice. **En savoir plus sur atsa.qc.ca**

2. PRÉSENTATION DU PARCOURS-BALADO À SAVEUR HUMAINE *CUISINE TON QUARTIER*

ATSA-CUISINETONQUARTIER.CA

Le parcours-balados à saveur humaine **Cuisine ton Quartier**, développé à partir de CTV lors de la pandémie, continue de donner la parole, d'écouter et de comprendre les défis des personnes nouvellement arrivées en sol montréalais, qui apprennent et vivent en français.

Après 120 entrevues dans 10 arrondissements montréalais, le parcours se développe à travers tout le Canada, à la rencontre des nouveaux franco-canadien-nes, de Moncton à Vancouver, des T-N-O au Labrador, jusqu'en 2025. Les balados s'écoutent en ligne sur le site atsa-cuisinetonquartier.ca et sur toutes les plateformes usuelles d'écoute ainsi que par le biais de codes QR, positionnés dans les parcs et lieux publics des villes visitées.

Il y a entre 12 et 16 épisodes par lieux visités dont la durée varie entre 6 à 35 minutes chacun. Des messages de paix, de joie, de sensibilisation vous sont livrés ; des histoires de vie, des parcours plus ou moins difficiles, des vécus confiés criant d'authenticité qui nous font grandir de courage et d'intelligence humaine.

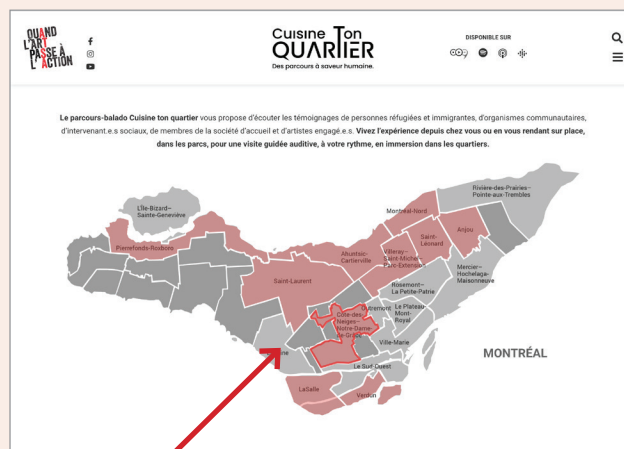
COMMENT ÉCOUTER LE BALADO ET/OU SUIVRE LE PARCOURS DANS LES PARCS

Sur le site atsa-cuisinetonquartier.ca vous trouverez une carte du Canada. Cliquez sur la ville de votre choix et naviguez dans les épisodes. À Montréal, cliquez sur un des arrondissements, puis les épisodes vous seront offerts en format liste ou à travers une carte d'un parc du quartier. Cela signifie que des signalétiques sont apposées sur les lampadaires de ce parc et que vous pouvez aller sur place écouter les épisodes à partir du code QR sur la pancarte.

MODE D'EMPLOI DU SITE ATSA-CUISINETONQUARTIER.CA



Sur le site atsa-cuisinetonquartier.ca vous trouverez une carte du Canada. Cliquez sur la ville de votre choix.



Pour **Montréal**, cliquez sur un des arrondissements disponibles.

MODE CARTE

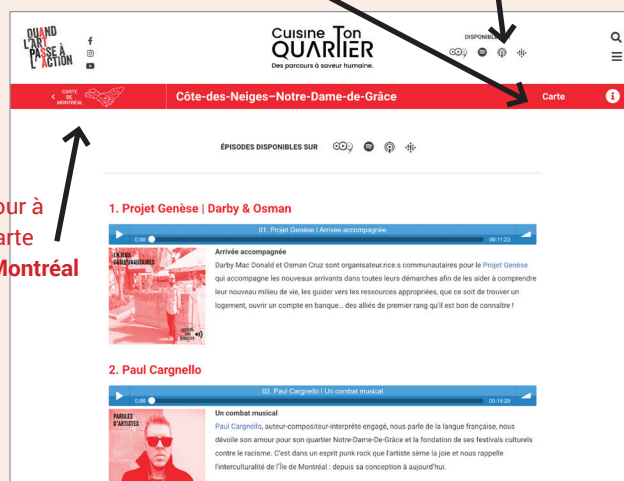


Cliquez sur un **chiffre** pour ouvrir la fenêtre de l'épisode correspondant. Puis cliquez sur le **bouton lecture**. Les chiffres sur la carte sont placés aux endroits où vous les trouveriez lors de la visite de ce parc.

MODE LISTE

Cliquez sur **Épisodes** pour avoir accès à la présentation par liste ou **Carte** pour revenir au mode carte.

Tous les épisodes peuvent être également écoutés sur les **plateformes balados** habituelles



Retour à la carte de Montréal

5. CONTACT DE L'ÉQUIPE ET NOS PARTENAIRES

CUISINE TON QUARTIER : PARCOURS-BALADO MONTRÉAL

CONCEPTION ET ENTREVUES : ANNIE ROY

PRISE DE SON ET MONTAGE : LAZENI TRAORE

RECHERCHE ET COORDINATION DES ENTREVUES :
CATHERINE LAFRENIÈRE, PERRINE AUSTRUY ET
PHILIPPINE BOUTTE

MISE EN LIGNE : PERRINE AUSTRUY ET PHILIPPINE BOUTTE

SITE WEB : JULIEN BERTHIER

Une réalisation de ATSA, Quand l'Art passe à l'Action, rendue possible grâce à l'appui de la Ville de Montréal (Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal), du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et du Conseil des Arts de Montréal.

CUISINE TON QUARTIER : PARCOURS-BALADO CANADA

CONCEPTION ET ENTREVUES : ANNIE ROY

PRISE DE SON ET MONTAGE : LAZENI TRAORE

RECHERCHE ET COORDINATION DES ENTREVUES :
PHILIPPINE BOUTTE ET CHLOÉ MORAND

MISE EN LIGNE : PHILIPPINE BOUTTE ET CHLOÉ MORAND

SITE WEB : JULIEN BERTHIER

Une réalisation de ATSA, Quand l'Art passe à l'Action, notamment rendue possible grâce à l'appui de la Ville de Montréal (Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal), du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), du Secrétariat du Québec aux Relations Canadiennes (SQRC), du Secrétariat aux affaires francophones du Manitoba (SAF), de la Fondation Émilie-Tavernier-Gamelin, du Centre Culturel Franco-Manitobain (CCFM), du Théâtre du Nouvel-Ontario (TNO).

QUESTIONS ? COMMENTAIRES ? HISTOIRES À RACONTER ?

Contactez-nous en écrivant à info@atsa.qc.ca !

Restez connecté.es aux activités et œuvres de l'ATSA, comme Cuisine ton Quartier et Cuisine ta Ville en consultant le site <https://atsa.qc.ca/>

PARTENAIRES

Le parcours-balado Cuisine ton quartier est une réalisation de ATSA, Quand l'Art passe à l'Action, rendue possible grâce à l'appui des partenaires ci-dessous

Québec  Montréal 



Secrétariat aux
relations canadiennes
Québec 

Manitoba 



6. GLOSSAIRE POUR DES DISCUSSIONS ÉCLAIRÉES

Cette section explique les termes courants employés dans des conversations à propos des réfugiés et des immigrants au Canada et autour du monde. De nombreux termes sont employés pour désigner les réfugiés et les immigrants. Certains ont des définitions juridiques et d'autres ont des connotations péjoratives. L'usage des bons termes est essentiel au respect des personnes et aux échanges informés dans ce domaine.

Un réfugié : une personne qui a dû fuir la persécution. Un réfugié au sens de la Convention : une personne dont la situation correspond à la définition qui se trouve dans la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés. Cette définition est reprise dans la loi canadienne et est largement acceptée à l'échelle internationale. Afin de correspondre à la définition, une personne doit se trouver hors de son pays d'origine et craindre avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Vous allez peut-être également entendre ... réfugié politique ou économique : ces termes n'ont aucune signification au sens juridique et porte confusion du fait qu'ils suggèrent incorrectement qu'il existe différentes catégories de réfugiés.

Un demandeur d'asile : une personne qui demande l'asile. Avant une détermination, on ne peut dire si le demandeur d'asile est ou non un réfugié. Un demandeur du statut de réfugié ou un revendicateur du statut de réfugié : une personne qui a demandé l'asile (ces termes s'emploient plus couramment au Canada que « demandeur d'asile »).

Une personne protégée : (selon la Loi canadienne sur l'immigration et la protection des réfugiés) une personne reconnue par le Canada comme soit (a) réfugié au sens de la Convention, soit (b) une personne à protéger (c'est-à-dire une personne qui ne satisfait pas la définition de la Convention mais qui se trouve dans une situation semblable définie par la loi canadienne comme nécessitant la protection, par exemple parce qu'elle est menacée de torture).

Un réfugié réinstallé : un réfugié à qui on offre la résidence permanente dans un pays autre que celui dans lequel il se trouve. Les réfugiés réinstallés au Canada sont reconnus réfugiés par le gouvernement avant leur arrivée au Canada (par contre, les demandeurs d'asile reçoivent une détermination au Canada).

Une personne déplacée à l'intérieur de son propre pays : une personne déplacée de force mais qui demeure à l'intérieur de son pays d'origine.

Un apatride : une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant. Certains (mais pas tous) réfugiés sont apatrides. De la même façon, les apatrides ne sont pas forcément des réfugiés.

Un immigrant : une personne qui s'établit dans un autre pays. Les immigrants choisissent de déménager, tandis que les réfugiés sont forcés de fuir.

Un résident permanent : une personne qui a le statut de résident permanent au Canada.

Un immigrant reçu : ce terme, encore utilisé parfois, a été officiellement remplacé par le terme « résident permanent ». D'autres termes pour désigner des personnes qui se trouvent hors de leur pays natal

Un étranger : une personne autre qu'un citoyen canadien ou un résident permanent (selon la Loi canadienne sur l'immigration et la protection des réfugiés)

Un résident temporaire : une personne qui a la permission de rester au Canada sur une base temporaire (les catégories principales sont les étudiants, les travailleurs temporaires et les visiteurs).

Un migrant : une personne qui se trouve hors de son pays d'origine. Ce mot désigne parfois toute personne qui est hors de son pays natal (incluant ceux qui sont citoyens canadiens depuis des décennies). Plus souvent, ce mot désigne les personnes qui sont présentement en train de se déplacer et celles qui ont un statut temporaire ou qui n'ont aucun statut au pays dans lequel ils vivent. On l'applique le plus souvent à ceux qui se trouvent au bas de l'échelle sur le plan économique. Par exemple,

c'est rare que l'on entend parler d'un homme d'affaires migrant.

Un migrant économique : une personne qui change de pays afin d'entreprendre un travail ou afin d'avoir un meilleur futur économique. Ce terme est correctement employé lorsque les motivations sont purement d'ordre économique. Cependant, les motivations des migrants sont généralement très complexes et ne sont pas nécessairement immédiatement identifiables. Il est donc dangereux d'appliquer ce terme trop rapidement à un individu ou à un groupe de migrants.

Sans papiers/Sans statut : une personne qui n'a pas reçu la permission de rester dans le pays ou qui est restée au-delà de la période de validité de son visa. Peuvent être incluses dans ce terme des personnes qui ont été pénalisées par les failles du système, tels les demandeurs d'asile dont la demande a été refusée mais qui ne sont pas renvoyés à cause d'une situation de risque généralisé dans leur pays d'origine.

Immigrant illégal/migrant illégal : ces termes sont considérés problématiques parce qu'ils criminalisent la personne, plutôt que l'acte d'entrer ou de séjourner de façon irrégulière dans un pays. Qui plus est, l'utilisation du terme peut porter un jugement erroné et hâtif sur le statut de la personne. Dans le cas des personnes fuyant la persécution, le droit international reconnaît que les réfugiés pourraient être contraints d'entrer dans un pays sans autorisation et il serait donc inexact de les qualifier de « migrants illégaux ». De la même façon, une personne qui se trouve dans un pays de façon irrégulière pourrait être victime de coercition par des trafiquants : une telle personne devrait être traitée comme la victime d'un crime, et non pas comme un malfaiteur.

Illégal : ce terme détient une connotation péjorative du fait qu'il transfère l'illégalité du statut à la personne. L'utilisation du terme a provoqué le slogan « personne n'est illégal ».

Source : Conseil Canadien pour les réfugiés.